

## EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage  
24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 09 avril 2024

Délibérations du  
Comité Syndical

EPIDROPT

Délibération n° DE\_2024\_025\_M01

Date de la convocation : 25/03/2024

### Membres

en exercice :

17

*L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Salle des fêtes de Monteton - - 47120 - MONTETON, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.*

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents :** Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Jean DE MONTEIL (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

**Présents non votants :**

**Représentés :**

**Excusés :** Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Jérôme BETAILLE (CD 24)

**Absents :** Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Daniel BARBE (CD 33), Laurent CAPELLE

**Secrétaire de séance :** Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

### **Objet : Demande de Asso Voca-son d'organiser Octobre Rose au lac du Lescourroux**

Par courriel du 15 mars 2024, Asso Voca'son demande l'autorisation d'organiser une marche solidaire autour du lac du Lescourroux le dimanche 6 octobre 2024 en matinée. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre d'Octobre Rose

Le chemin de ronde étant ouvert toute l'année aux piétons, la demande est accordée d'office.

***Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :***

- o D'accepter la demande d'autorisation de l'association Asso Voca'son, telle que présentée ci-dessus,
- o De demander à l'organisateur de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour cet événement (respect de la réglementation en vigueur, déclarations, mesures sanitaires, attestation d'assurance....) et de remettre les lieux en état à la fin de l'évènement.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 16 avril 2024  
et publié ou notifié  
le 16 avril 2024

Le secrétaire de séance,

Le président,

